

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
du
CONSEIL DE L'EUROPE
Session de 1994
(Quatrième partie)

BULLETIN N° 26

VINGT-SIXIEME SEANCE
Mardi 4 octobre 1994
à 15 heures

**I
ORDRE DU JOUR**

1. Interface Energie/Environnement.

- Présentation, par M. CACCIA, du rapport de la Commission de la science et de la technologie (Doc. 7122).
- Présentation, par M. GJELLEROD, de l'avis de la Commission des questions économiques et du développement (Doc. 7138).
- Présentation, par Mme GRAENITZ, de l'avis de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux (Doc. 7137).
- Discussion et votes sur le projet de résolution contenu dans le Doc. 7122 et amendements dans l'ordre suivant: 6, 1, 7, 8, 9, 10, 2, 3, 11, 12, 4 et 5.

2. Elargissement du Conseil de l'Europe.

- Présentation, par M. REDDEMANN, du rapport de la Commission des questions politiques (Doc. 7103).
- Présentation, par Mme HALLER, de l'avis de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (Doc. 7166).
- Présentation, par M. ATKINSON, de l'avis de la Commission des relations avec les pays européens non membres (Doc. 7148).
- Discussion et **votes** sur le projet de recommandation contenu dans le Doc. 7103 et amendements.

II

LISTE DES ORATEURS ET DATE LIMITE DE DEPOT DES AMENDEMENTS

Il est **rappelé** que, conformément aux dispositions du Règlement sur l'organisation des débats, la liste des orateurs pour un débat est close **une heure avant la fin prévue de la séance** précédant l'ouverture de ce débat.

Les amendements doivent être déposés **24 heures avant l'ouverture de la séance au cours de laquelle débute le débat**, sauf dérogation décidée par le Bureau. Pour les débats de ce jour, le délai limite avait été fixé à hier, lundi 3 octobre, à 16 heures.

En vertu des dispositions de l'article 30.1 du Règlement, **deux** représentants ou suppléants au moins doivent signer un amendement ou sous-amendement.

Afin de faciliter l'examen des amendements en séance, leur ordre d'appel sera indiqué dans le bulletin lorsque plus de quatre amendements auront été déposés sur un texte.

Le temps de parole **maximal** des orateurs dans un débat est de **7 minutes**. Pour la présentation des rapports, les rapporteurs au fond disposent de **10 minutes** et les rapporteurs pour avis de **7 minutes**.

Il est **rappelé** que le débat élargi sur les activités de l'OCDE est régi par un règlement spécifique.

III QUESTIONS

M. Stanislav DASKALOV, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, Président en exercice du Comité des Ministres, présentera la communication du Comité à l'Assemblée demain, mercredi après-midi, 5 octobre, vers 16 heures. Les questions parlementaires pour réponse orale doivent être déposées par écrit au service de la séance, pièce 1083, au plus tard ce jour, **mardi 4 octobre, à 18 heures**.

Par ailleurs, M. Michal KOVÁČ, Président de la République slovaque et M. Waldemar PAWLAK, Premier Ministre de la République de Pologne, ont fait savoir qu'ils étaient prêts à répondre à des questions spontanées des membres de l'Assemblée à la suite de leur exposé. Ceux des membres qui ont l'intention de poser des questions sont invités à informer le service de la séance du point qu'ils souhaitent soulever.

IV REUNIONS DES COMMISSIONS

		Salle
Commission ad hoc sur l'égalité des sexes	14 h 00	7
Commission des questions sociales, de la santé et de la famille	14 h 00	8
Commission des questions politiques	14 h 00	9
Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux	14 h 00	10
Comité mixte "parlementaires-Commission de liaison des ONG" (de la commission des relations parlementaires et publiques)	14 h 00	17

V LISTE DES DOCUMENTS

Doc. 7167	Question écrite n° 357 relative aux droits des minorités en Grèce M. Güner
-----------	---